

Gouvernement du Québec

Décret 776-2022, 4 mai 2022

CONCERNANT la nomination de madame Fannie Turcot comme juge de la cour municipale de la Ville de Montréal

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du ministre de la Justice :

QUE madame Fannie Turcot de Montréal, juge de paix magistrat de la Cour du Québec, soit nommée en vertu des articles 32 et 38 de la Loi sur les cours municipales (chapitre C-72.01), durant bonne conduite, par commission sous le grand sceau, juge de la cour municipale de la Ville de Montréal, pour exercer les juridictions prévues par les articles 27, 28 et 29 de cette loi;

QUE cette nomination prenne effet à compter du 5 mai 2022.

Le greffier du Conseil exécutif,
YVES OUELLET

77260

Gouvernement du Québec

Décret 777-2022, 4 mai 2022

CONCERNANT la nomination de madame Sophie Roy comme directrice par intérim du service de police de la Ville de Montréal

ATTENDU QU'en vertu de l'article 108 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (chapitre C-11.4) le gouvernement nomme le directeur du service de police de la Ville de Montréal sur la recommandation du ministre de la Sécurité publique, qui consulte préalablement le conseil et la commission de la sécurité publique;

ATTENDU QU'en vertu du premier alinéa de l'article 109 de cette charte le mandat du directeur est d'au moins cinq ans, à moins que le ministre de la Sécurité publique ne recommande un terme différent;

ATTENDU QU'en vertu du décret numéro 1406-2018 du 5 décembre 2018 monsieur Sylvain Caron a été nommé directeur du service de police de la Ville de Montréal pour un mandat de cinq ans à compter du 6 décembre 2018;

ATTENDU QUE monsieur Sylvain Caron quitte ses fonctions pour la retraite à compter du 4 mai 2022;

ATTENDU QU'il y a lieu de pouvoir le poste de directeur du service de police de la Ville de Montréal de façon intérimaire;

ATTENDU QUE les consultations prévues à l'article 108 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec ont été effectuées;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation de la ministre de la Sécurité publique :

QUE madame Sophie Roy, directrice adjointe des enquêtes criminelles, service de police de la Ville de Montréal, soit nommée directrice par intérim du service de police de la Ville de Montréal à compter du 5 mai 2022, en remplacement de monsieur Sylvain Caron.

Le greffier du Conseil exécutif,
YVES OUELLET

77261

Gouvernement du Québec

Décret 778-2022, 4 mai 2022

CONCERNANT l'octroi d'une subvention d'un montant maximal de 5 239 546 \$ à la Société du parc Jean-Drapeau, au cours de l'exercice financier 2022-2023, pour la tenue du Grand Prix de Formule 1 du Canada à Montréal pour l'année 2022

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec, le gouvernement du Canada, l'Office des congrès et du tourisme du grand Montréal inc. et la Société du parc Jean-Drapeau ont conclu le Protocole d'entente amendé, conformément à l'Entente de principe conclue le 8 décembre 2016 entre la Ville de Montréal, la Société du parc Jean-Drapeau et Formula One World Championship Limited, relatif à la tenue du Grand Prix de Formule 1 du Canada à Montréal, approuvé par le décret numéro 552-2017 du 7 juin 2017, lequel a été amendé par le décret numéro 1620-2021 du 15 décembre 2021, et ce, afin notamment d'assurer la tenue de cet événement jusqu'en 2031 inclusivement;

ATTENDU QUE, en vertu de ce Protocole d'entente amendé, la participation du gouvernement du Québec à la tenue du Grand Prix de Formule 1 du Canada à Montréal est fixée à 5 239 546 \$ pour l'année 2022;

ATTENDU QUE, en vertu du premier alinéa de l'article 6 de la Loi sur le ministère du Tourisme (chapitre M-31.2), la ministre du Tourisme peut prendre toute mesure utile à la réalisation de sa mission, notamment, fournir aux personnes, aux entreprises et aux organismes les services qu'elle juge nécessaires au développement touristique du